



CODE DE L'U.F. (3) 82106502151

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

803

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		(2)	(5)	(2)	(6)
Processus du vieillissement		CT		B	15
Méthodologie spéciale : techniques d'animation		CT		F	20
Méthodologie spéciale : méthodologie relationnelle		CT		F	15
2. <u>Part d'autonomie</u>				P	10
				Total des périodes	60

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*avis favorable*  
*21/10/99*  
*ph. lepage*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*by* 22.11.99

A. COLLINET  
 ADM PEDAG.

Date : .....

Signature :

- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes :  
Animation pour personnes âgées**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à donner à l'acteur du secteur de l'aide et des soins aux personnes, un cadre de référence théorique et méthodologique spécifique à l'animation pour personnes âgées.

**Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes :  
Animation pour personnes âgées**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**1. Capacités**

Sur base d'un texte relatif au secteur de l'aide et des soins aux personnes, l'apprenant doit être capable d'en faire une synthèse écrite et/ou orale et d'en faire un commentaire critique.

En outre, au départ d'une situation concrète du secteur de l'aide et des soins aux personnes âgées, l'apprenant sera capable :

- ◆ d'observer les faits ;
- ◆ de les analyser et de les interpréter ;
- ◆ d'émettre un questionnement prouvant sa réflexion et son analyse en l'argumentant d'éléments pertinents par rapport à la situation.

**2. Titres pouvant en tenir lieu**

- ◆ certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités ;
- ◆ brevet d'aide familiale ;
- ◆ certificat de qualification de l'Enseignement de plein exercice d'auxiliaire familiale et sanitaire ;
- ◆ tous les titres donnant accès aux fonctions d'aides familiales dans les services agréés par les régions et aux fonctions de personnel soignant dans les institutions agréées par l'INAMI.

**Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes :  
Animation pour personnes âgées**

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour les cours de méthodologie spéciale, il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 étudiants.

**Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes :  
Animation pour personnes âgées**

**PROGRAMME DES COURS**

**1. Processus du vieillissement**

L'étudiant sera capable à partir notamment de situations vécues :

- 1) d'expliciter succinctement les principaux aspects des modifications biologiques, fonctionnelles et relationnelles chez la personne âgée qui peuvent modifier la qualité de sa participation lors d'activités pratiques d'animation ;
- 2) de décrire succinctement les principaux aspects psychologiques du vieillissement.

**2. Méthodologie spéciale : techniques d'animation**

L'étudiant sera capable :

- 1) d'élaborer un programme d'animation adapté aux circonstances (état de santé et traitement des participants – public – infrastructure – moment), en favorisant la participation active des personnes âgées ;
- 2) d'organiser les 3 phases de l'animation en veillant à y associer au maximum les personnes âgées :
  - préparation (matériel, locaux, personnel) ;
  - animation ;
  - prolongements (évaluation, suivi, y compris impact ...).

**3. Méthodologie spéciale : Méthodologie relationnelle**

L'étudiant sera capable :

- 1) de situer le cadre de l'activité d'animation dans l'ensemble de l'organisation des services.
- 2) de déterminer et de développer les comportements (communication, langage, attitude) les plus adéquats visant à favoriser l'autonomie et la prise de confiance de la personne âgée en ses capacités, en vue de l'aider à définir un projet et à le faire aboutir individuellement ou dans un groupe.
- 3) d'élaborer des outils de l'action d'animation pour la personne âgée et le milieu institutionnel.

**Formation continue des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes :  
Animation pour personnes âgées**

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant devra prouver qu'il est capable :

- ◆ de concevoir une animation adaptée à un public donné en fonction d'objectifs définis ;
- ◆ de décrire les moyens à mettre en œuvre pour la préparation, la réalisation et l'évaluation de l'animation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ l'adéquation de l'animation proposée au public visé ;
- ◆ l'originalité de la proposition ;
- ◆ la capacité de l'étudiant à justifier les moyens retenus.

**Formation continuée des acteurs du secteur de l'aide et des soins aux personnes :  
Animation pour personnes âgées**

**CHARGES DE COURS**

Pour le cours de « Processus de vieillissement de la personne âgée », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert. L'expert justifiera d'un titre de l'enseignement du secteur paramédical ou psychologique et d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine du secteur de l'aide et des soins aux personnes âgées.

Pour le cours de « Méthodologie spéciale : techniques d'animation », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert. L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine de l'animation des personnes âgées.

Pour le cours de « Méthodologie spéciale : méthodologie relationnelle », le chargé de cours sera un enseignant ou un expert. L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine de l'animation des personnes âgées.